

**Nombre de membres en  
exercice:** 11

## Séance du 15 décembre 2017

**Présents :** 9

L'an deux mille dix-sept et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 décembre 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Votants:** 9

**Sont présents:** Laurence DUMAS, Serge CHARLERON, Patrick DUCLAUX, Frédéric CANAL, Jean DUROUX, Hubert MIERMONT, Jean-Pierre LALLET, Sébastien LAFARGE, Philippe DAYMARD

**Excusés:** Paulette PAGET, Nicole BREUIL

**Secrétaire de séance:** Patrick DUCLAUX

### Aménagement de Bourg : Présentation du programme prévisionnel des travaux

Différentes propositions de requalification du bourg par tranches de travaux ainsi que leurs coûts prévisionnels sont présentés au Conseil Municipal, lesquelles sont :

\* Tranche 1 = destruction des terrasses de la salle polyvalente / cheminement piétonnier du quartier de l'église / accessibilité de l'église non autorisée par les services de l'architecte des bâtiments de France

\* Tranche 2 = aménagement des parkings devant la mairie et lécole / déplacement probable du monument aux morts afin de le mettre en valeur dans le parc de la mairie / création de WC Publics accessibles et aménagement d'une espace de jeu de quilles et de pétanque

\* Tranche 3 = cheminement piétonnier et végétalisation de la rue de la Petite Russie

\* Tranche 4 = création d'un plateau surelevé au croisement des RD 145 et 166 afin de sécuriser au maximum ce carrefour / lancement d'une procédure d'achat de terrains sous l'église afin de créer éventuellement des espaces verts aménagés et des places de parking / mise en valeur du petit patrimoine rural tel que la bascule et la fontaine / déplacement de la croix près de la fontaine

\* Tranche 5 = aménagement des abords des vestiaires et création d'un emplacement de camping-car / création de WC publics accessibles et d'un bâti buvette / déplacement des containers à poubelle sis le centre-bourg dans un espace aménagé et végétalisé / suppression du terrain de tennis / création d'une zone artisanale et agrandissement de l'espace dédié aux constructions d'habitation du Lotissement

\* Tranche 6 = création d'un cheminement piétonnier entre le bourg et le cimetière / aménagement de places de parkings au niveau du cimetière / végétalisation et création d'un muret en pierres au niveau du garage communal

\* Tranche 7 = aménagements divers de la RD 166 vers Pleaux et dans le "quartier de chez la Pauline"

\* Il est important de mettre en exergue que la réhabilitation des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable sera réalisée au sein de ces différentes tranches, de même que la réfection de la chaussée ainsi que la réfection des réseaux secs (éclairage public et passage de gaines en vue de la fibre optique).

Autorisation est donnée à Mme le Maire pour lancer la consultation pour l'assistance à la maîtrise d'oeuvre ainsi que pour déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes.

### Renouvellement du contrat d'entretien des extincteurs

Après un marché de consultation, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de SICLI – avec un tarif de vérification de 3.50 € HT par extincteur, en sus d'un

déplacement forfaitaire fixe de 19.90 € HT, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des deux parties .

### **Acquisition d'extincteurs**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 5 extincteurs actuellement manquants pour la bonne sécurité des locaux communaux, pour un montant de 434.05 € H.T., soit 520.86 € T.T.C; et de solliciter une aide de la compagnie d'assurances GROUPAMA D'OC dans le cadre de l'acquisition de matériel de prévention.

### **Transfert de la compétence "Electrification rurale" à la FDEE 19**

Le Conseil Municipal a demandé l'adhésion de la commune à la FDEE 19, qui est effective depuis le 01er jannvier 2017. A ce titre, il importe de rétrocéder l'actif et le passif relatifs à la compétence « Electrification rurale » à la FDEE 19 : accord du Conseil Municipal est donné en ce sens.

### **Mise en place du RIFSEEP**

Les indemnités attribuées aux agents territoriaux étant abrogées par décrets ministériels, il convient de mettre en pace le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal décide de mettre en place ce dit régime indemnitaire, composé de 2 parts (l'IFSE, indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (part liée au niveau de responsabilité et d'expertise du poste et prenant en compte l'expérience professionnelle de l'agent) et le CIA, complément indemnitaire annuel (part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent), à compter du 01er janvier 2018, et selon les critères énoncés.

### **Mise en place d'un règlement de cimetièrè**

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence du cimetière, Madame le Maire présente alors au Conseil Municipal le règlement intérieur du cimetière communal, qui est adopté à l'unanimité.

### **Renouvellement de la convention de concession des référentiels IGN**

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de concession des référentiels IGN, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze, pour la somme de 100 € pour une durée de 5 ans.

### **Questions diverses**

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 février 2018. Les invitations seront envoyées à la population concernée courant du mois de janvier.
- Des devis ont été demandés à des artisans concernant la réhabilitation de certains logements communaux.

Le Maire,  
DUMAS Laurence

